

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

21 AVRIL 1999

PROPOSITION DE RESOLUTION

VISANT UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA LANGUE DES SIGNES(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION

PAR MMES DUPUIS, MARECHAL, BERTOUILLE, SERVAIS,
MM. BARBEAUX ET VANCROMBRUGEN

(1) Voir Doc. n° 325 (1998-1999) n° 1.

Amendement n° 1

A l'alinéa 1^{er}, remplacer les termes « pour les raisons développées ci-avant » par « parce que la langue des signes pour les sourds, est vecteur de développement personnel, d'intégration sociale et d'émancipation ».

Justification

Sur le plan légistique, la proposition de résolution doit se suffire à elle-même. Le texte inclut ainsi les principaux arguments en faveur de la reconnaissance de la langue des signes, exposés dans les développements.

F. DUPUIS.
N. MARECHAL.
C. BERTOUILLE.
A. SERVAIS-THYSEN.
M. BARBEAUX.
J.-P. VANCROMBRUGGEN.